

OPERATION PROMOTIONNELLE CHAUFFAGE 2018 - REGLEMENT

Pour l'achat et l'installation, auprès d'un installateur professionnel, d'au moins deux radiateurs ATLANTIC parmi les gammes DIVALI Pilotage Intelligent Connecté, AGILIA Pilotage Intelligent Connecté, CALISSIA Connecté, IRISIUM Pilotage Intelligent Connecté, SENSIUM Pilotage Intelligent Connecté, ONIRIS Pilotage Intelligent Connecté, GALAPAGOS Pilotage Intelligent Connecté, MARADJA Pilotage Intelligent Connecté, effectué impérativement entre le 15 octobre 2018 et le 1^{er} décembre 2018, ATLANTIC effectuera un remboursement, d'un montant compris entre 50 et 200 euros. Toutes les références de ces produits sont concernées.

Les paliers de remboursement sont :

- Pour 2 radiateurs Atlantic achetés, 50 euros remboursés
- Pour 3 radiateurs Atlantic achetés, 100 euros remboursés
- Pour 4 radiateurs Atlantic achetés, 150 euros remboursés
- Pour 5 radiateurs Atlantic achetés, 200 euros remboursés

Pour obtenir le remboursement :

Rendez-vous sur le site <http://jadoremoninstallateur.atlantic.fr>, avant le 15 décembre 2018 minuit, muni de votre même et unique facture d'achat et d'installation et de votre RIB (IBAN/BIC).

Remplissez avant le 15 décembre 2018 minuit le formulaire d'inscription comprenant vos coordonnées postales, vos coordonnées bancaires et le détail de vos achats Atlantic (achat et installation) et téléchargez une copie complète et lisible :

- De la facture originale de vos achats et installation par un professionnel de radiateurs Atlantic concernés.
- Vos coordonnées bancaires (IBAN/BIC) : celles-ci doivent être au nom de l'acheteur du/des produit(s), seul bénéficiaire de l'offre.
- Si vous n'avez pas reçu votre facture avant le 15 décembre 2018 (et uniquement votre facture), vous aurez la possibilité de la télécharger jusqu'au 31 décembre 2018 minuit avec votre numéro de dossier reçu par mail. Passé ce délai il ne sera plus possible de faire une demande de remboursement malgré l'inscription initiale.

Les frais de connexion sont à la charge du participant. Le nom apparaissant sur le RIB/IBAN doit être le même que celui du bénéficiaire du remboursement (celui indiqué dans le formulaire de participation). Un e-mail de confirmation de réception de la demande de remboursement est envoyé aux participants. Après réception de la demande conforme, le remboursement (dans la limite de 200 euros) sera effectif dans un délai de six à huit semaines.

Les participants seront informés par e-mail du virement effectué.

Toute demande de remboursement incomplète ou illisible sera considérée comme nulle.

Cette opération promotionnelle chauffage Atlantic n'est pas cumulable avec d'autres promotions en vigueur. L'offre est réservée aux clients particuliers résidant en France métropolitaine et **limitée à une demande de remboursement par foyer fiscal (même nom, même adresse, même RIB/IBAN)**. Elle n'est pas valable sur le reste de la gamme Atlantic.

Pour obtenir un Bridge Atlantic Cozytouch :

A partir de quatre appareils Atlantic achetés et concernés par l'opération, chaque participant pourra recevoir gratuitement un Bridge Atlantic Cozytouch permettant d'activer la fonction « connecté » des appareils. Pour cela, il devra en faire la demande lors de son inscription à l'offre promotionnelle. Le Bridge Atlantic Cozytouch lui sera alors envoyé à l'adresse indiquée lors de son inscription dans un délai de huit semaines.

En cas de réclamation, vous pouvez nous contacter à l'adresse serviceclient@atlantic.fr ou au 01 46 83 04 98 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h. Aucune réclamation ne sera prise en considération au-delà du 15 février 2019.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition au traitement des informations vous concernant, en écrivant à l'adresse ODR ATLANTIC – 44 Boulevard des Etats-Unis 85000 La Roche sur Yon ou à cil@groupe-atlantic.com.